

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à dix-neuf heures vingt minutes,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 juin 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et M. ODUNCU ; M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUÉRITTE, M. MILLOT, M. HEWAK, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS et M AGRAPART.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle

SV/N° 2023 - 06 – 07

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que, pour sa 27^{ème} édition, le Festival Grange proposera, une fois de plus, le meilleur de la chanson française du 8 septembre au 1^{er} octobre 2023.

Il reprendra les étapes classiques à Sézanne, Montmirail, Esternay et Bergère-sous-Montmirail, mais avec aussi des nouveautés.

Ainsi, le concert inaugural aura lieu à Sézanne, au Prétoire.

Par ailleurs, une programmation jeune public est tout spécialement concoctée pour Esternay, et une échappée est même prévue à Épernay autour de *La chanson du champagne* ; le Festival Itinéraires initié par le Département fera une halte le 30 septembre à Bergère-sous-Montmirail, et Barcella, grand nom de la scène française, assurera le concert final.

Le budget prévisionnel de ce Festival qui proposera 17 concerts et 38 artistes sur 9 sites est estimé à 48 800 € et les responsables de l'association sollicitent du Conseil Municipal une subvention d'un montant équivalent à celui accordé les années passées, soit 1 600 €.

En exercice : 27
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Après examen en réunion privée des commissions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique - décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'association Chant'Morin pour l'organisation de l'édition 2023 du Festival Grange.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK